

Procès-verbal approuvé  
et signé lors de la  
réunion du 30 juin 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOLIERES-SUR-CÈZE, se sont réunis à dix-huit heures, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Madame la Maire fait l'appel des conseillers.

**Nombre de conseillers municipaux présents : 8**

**Présents** : BOUIS Florence, THOMAS Thierry, RÉMOND Valérie, VERCOUTÈRE Georges, GIOLBAS Martine, VERBRUGGE Dirk, BELAZZOUG Abdelmalek, NAVARRO Odette.

**Absent(s) excusés** : BALME Christel – procuration donnée à THOMAS Thierry, DE CHASTENET Cécile – procuration donnée à RÉMOND Valérie.

**Absent(s)** : NICOLAS Stephan, MARCHAND Laetitia, AUGUSTYNIAC Nicolas, CELLIER Melyssa, AGNIEL Dominique.

La séance est ouverte à 18h01.

**Secrétaire de séance** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du ou des secrétaire(s) de séance. Il est proposé à Georges VERCOUTÈRE d'être désigné en qualité de secrétaire de séance. Il accepte cette fonction.

Le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Examen de l'ordre du jour :

1. Budget Eau et Assainissement : Souscription d'un emprunt
2. Budget Eau et Assainissement : Décision modificative n°1
3. Voie de desserte ou d'évacuation d'une zone : Demande de subvention
4. Projet extension site Natura 2000 « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech »

**COM-24-05-05-25 : Budget Eau et Assainissement : Souscription d'un emprunt :**

**Rapporteur** : Georges VERCOUTÈRE, **Adjoint en charge des finances** : Monsieur VERCOUTÈRE rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 7 avril 2025, ils ont validé le recours à un emprunt de 200 000 € avant de voter le budget annexe de l'Eau et Assainissement. Monsieur VERCOUTÈRE a contacté la Banque Postale, La Banque des Territoires, le Crédit Agricole du Languedoc et la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon. Il explique que la constitution du dossier pour la Banque des Territoires est une procédure longue et que tous les

travaux ne seront pas financés. La Banque Postale a répondu négativement à la demande d'emprunt formulée au motif que sur le budget annexe Eau et Assainissement, les ratios d'endettement sont déjà très largement supérieurs à leurs seuils d'acceptation et que la santé financière du budget principal semble fragile. En conséquence, il soumet à l'approbation des élus la proposition du Crédit Agricole du Languedoc, à savoir :

Montant emprunté	Durée (ans)	Taux annuel avec échéances trimestrielles	Echéance trimestrielle	Montant total des intérêts
200 000 €	20	4.29 %	3 736.61 €	98 929 €
200 000 €	25	4.35 %	3 290.68 €	129 068 €
200 000 €	30	4.39 %	3 006.30 €	160 756 €

Les frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté soit 300 €.

La proposition de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon est la suivante :

Montant	200 000 €	200 000 €
Durée	20 ans	25 ans
Taux	4.27 %	4.42 %
Echéance	3 730.17 €	3 314.46 €
Coût	98 413.60 €	131 446.00 €

Les frais de dossier : 400 €

Périodicité : Trimestrielle

Après avoir délibéré et par 10 voix POUR, les membres du conseil municipal retiennent la proposition faite par la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon :

Montant emprunté : 200 000 €

Durée : 20 ans

Taux : 4.27 %

Echéance trimestrielle : 3 730.17 €

Frais de dossier : 400 €

Madame la Maire aborde le problème des impayés très élevés et du manque de suivi de ceux-ci tant sur la cantine, les loyers et l'eau. Ces recettes manquantes impactent fortement notre solde de trésorerie. Elle fait part de ses échanges avec Monsieur DESCLAUX. Un gros travail sur les retards de paiements va être fait et si les membres du conseil municipal sont d'accord, il sera mis en place le prélèvement automatique pour les loyers, la mensualisation pour le paiement de l'eau et le prépaiement pour la cantine scolaire. Il est hors de question de laisser perdurer cette situation.

#### **COM-25-05-05-25 : Budget Eau et Assainissement : Décision modificative n°1 :**

**Rapporteur : Georges VERCOUTÈRE, Adjoint en charge des finances :** Monsieur VERCOUTÈRE explique que les services de la trésorerie de Saint-Privat-des-Vieux signale une anomalie technique dans le budget Eau et Assainissement avec l'affectation de 44 356.46 € à l'article 1068 (section investissement – Dépenses). Ainsi, pour pallier à cette situation, il propose d'affecter cette somme de la manière suivante : Diminution des crédits article 1068 : - 44 356.46 € ; Augmentation des crédits article 21758 : + 5000 € ; Augmentation des crédits article 218 : + 5 600 € ; Augmentation des crédits article 2315 : + 33 756.46 €. Après avoir délibéré, par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (BELAZZOUG Abdelmalek), les membres du conseil municipal valident la décision modificative telle que présentée.

#### **COM-26-05-05-25 : Voie de desserte ou d'évacuation d'une zone : Demande de subvention :**

**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire :** Madame la Maire informe les élus qu'il existe la possibilité de mettre au gabarit 2 voies de dessertes ou d'évacuation d'une zone exposée au danger de feu de forêt et de végétation afin de permettre simultanément l'accès et l'évacuation des personnes. Ces voies de dessertes sont la route communal Vallat des Brousses et le Chemin de la Colonie. Monsieur BELAZZOUG trouve cela dangereux. Madame RÉMOND propose un sens prioritaire. Ce point pourra être vu avec la population lors du pique-nique du 21 mai prochain. Madame la Maire précise que ces travaux, estimés à 8 988 € HT soit 10 785.60 € TTC, peuvent être subventionnés au titre du Fonds Verts à hauteur de 80 % soit 7 190 €. Il restera à la charge de la commune la somme de 1 798 €. Elle sollicite des membres du conseil municipal l'autorisation de solliciter cette subvention. Après avoir

délibéré, et par 10 voix POUR, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter la subvention.

**Projet extension site Natura 2000 « Hautes Vallées de la Cèze et du Luech »**

**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire :** Madame la Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du dossier de consultation. Il apparaît un manque d'élément pour une prise de décision notamment pour les impacts et délimitations. Les cartes fournies ne permettent pas de bien délimiter la zone. Les membres du conseil municipal souhaitent une explication de la part d'un technicien Natura 2000. Ils souhaitent notamment une information sur les conséquences de l'intégration de zones habitées dans le nouveau périmètre Natura 2000 et quelles sont les aides et compensations prévues pour gérer les nouvelles contraintes. Dans l'attente, ce point est reporté au prochain conseil.

Madame la Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Demande de subvention auprès du Conseil pour la sécurisation du city-stade et l'éclairage du stade municipal. Cet ajout est accepté par les membres du conseil municipal.

**COM-27-05-05-25 : Demande de subvention pour sécurisation du City-Stade et éclairage du stade municipal :**

**Rapporteur : Florence BOUIS, Maire :** Madame la Maire rappelle les délibérations du 27 février 2025 validant les travaux de sécurisation du City-Stade pour un montant total de 21 575 € HT et l'autorisant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, et celle validant les travaux de mise aux normes de l'éclairage du terrain du stade municipal pour un montant de 26 910 € HT. Elle propose d'ajouter la réalisation d'un abri pour permettre la pratique de la pétanque au stade municipal, estimée à 8 000 €, et sollicite de la part des membres du conseil municipal l'autorisation de demander une subvention commune pour l'ensemble de ces travaux auprès du conseil départemental. Monsieur BELAZZOUG se montre réticent à engager ces travaux au regard des difficultés financières rencontrées par la commune. Madame la Maire lui rappelle qu'il s'agit là de la demande de subvention, qui va prendre un certain temps, et qu'ensuite, la commune a encore du temps pour la réalisation des travaux puisque ceux-ci peuvent être effectués sur deux exercices. Après avoir délibéré et par 10 voix POUR, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter une subvention commune pour l'ensemble de ces projets auprès du Conseil Départemental.

L'examen de l'ordre du jour est terminé.

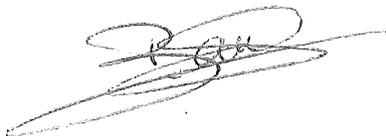
Madame la Maire rappelle la cérémonie du 8 mai, l'exercice de gestion de crise le 15 mai, le pique-nique le 21 mai et la fête du 23,24 et 25 mai prochain.

Madame GIOLBAS informe les élus que la fête de la maison de retraite se déroulera le 21 juin. Madame la Maire les informe qu'il y aura un baptême de Géant début juillet.

La réunion est close à 19h25.

Le public demande à échanger avec les élus, ils répondent à plusieurs de leurs questions.

La Maire,  
Florence BOUIS



Le Secrétaire de Séance,  
Georges VERCOUTÈRE

